

Trier les biodéchets

ON VOUS DIT TOUT

C'est quoi cette loi qui impose le tri à la source des biodéchets ?

Dans le cadre de la loi AGEC (relative à la lutte contre le gaspillage et à l'économie circulaire), les collectivités qui ont la compétence "déchets" doivent proposer, à partir du 1er janvier 2024, des solutions aux habitants pour trier leurs biodéchets.

Les habitants sont ainsi invités à sortir leurs épluchures et restes alimentaires de la poubelle d'ordures ménagères.

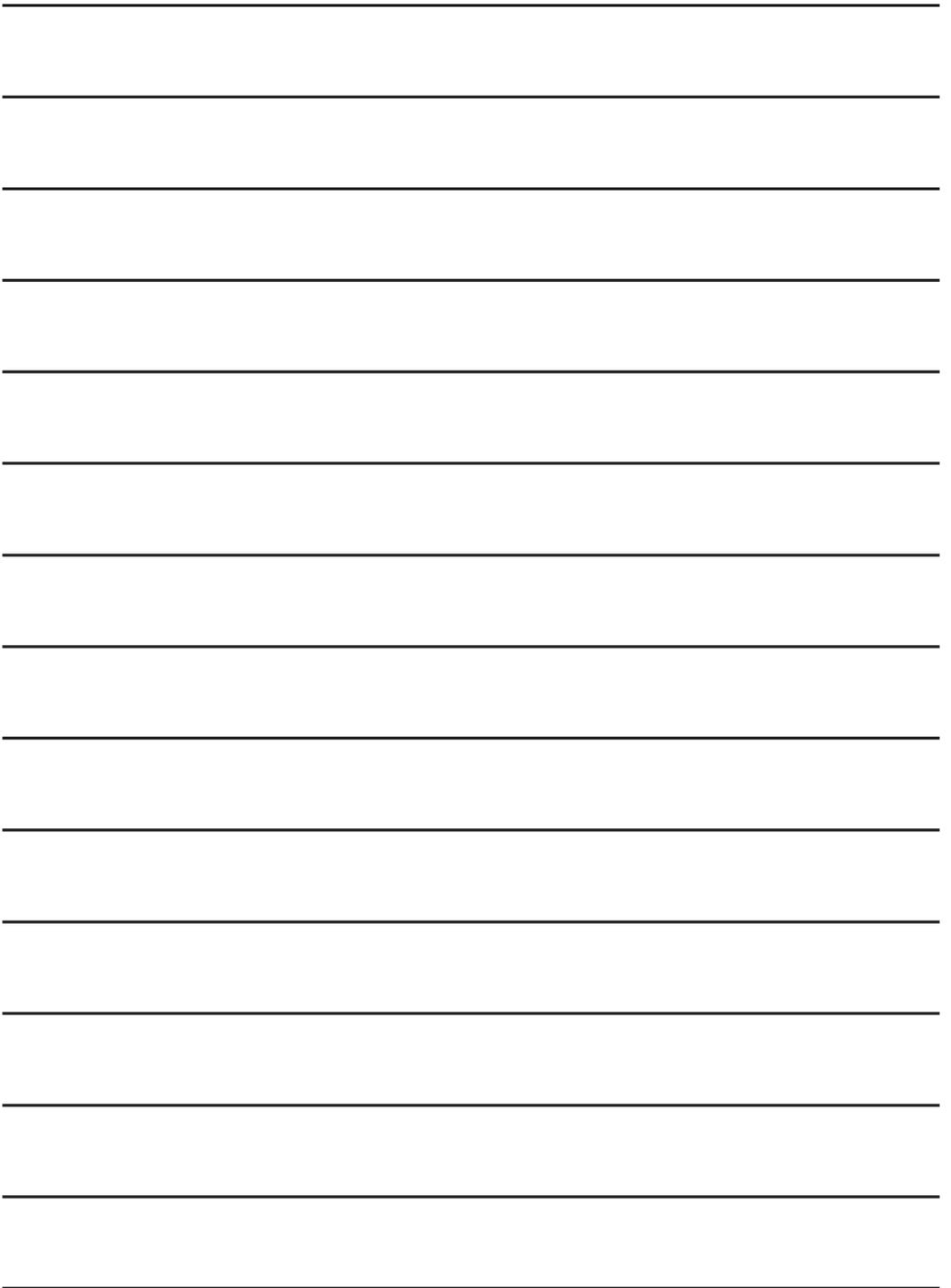
Sur la CC Moselle et Madon, les élus ont fait, dès 2019, le choix d'encourager la pratique du compostage individuel et de favoriser le déploiement de sites de compostage partagé.

A quoi ça sert ?

Les épluchures, les restes alimentaires... sont des matières organiques très utiles au sol. En évitant qu'ils partent à l'usine d'incinération, on évite aussi de brûler de l'eau (car ces déchets en contiennent jusqu'à 80%) et on réduit ainsi le bilan carbone.

De plus, l'incinération coûte cher et coûtera de plus en plus cher (lié à l'augmentation de la taxe générale sur les activités polluantes). Réduire sa poubelle d'ordures ménagères permet donc d'éviter de payer trop cher à l'avenir et de maintenir la facture payée par la collectivité.





Vous avez un jardin ? Vos solutions.



La CC Moselle et Madon propose des bacs de compostage au tarif de 7 euros réalisés par l'Atelier du Savoir Fer, à partir d'anciens bacs poubelle. Le bon de commande se trouve sur le site de la CC Moselle et Madon.

Il existe aussi d'autres méthodes possibles de valorisation des biodéchets :



Acheter des composteurs en bois ou en plastique dans le commerce



Fabriquer son propre composteur en palettes



Acheter ou fabriquer un lombricomposteur



Composter en tas



Composter directement dans son potager



Avoir des poules



Pour aller + loin

Guide "Réussir mon compost"

A télécharger sur le site de l'ADEME

<https://bit.ly/3MZefDu>



Toutes nos ressources
pour bien composter
sur le site de la CCMM
www.cc-mosellemadon.fr
(prévention des déchets)

Que mettre dans mon composteur à la maison ?

Déchets acceptés



Epluchures



Restes de fruits et de légumes



Coquilles d'oeufs broyées



Déchets de jardin
(Utilisez-les aussi en paillage)



Pelures d'agrumes
(en petits morceaux)



Petits cartons bruns
(boîtes à oeufs ou à pizzas)



Marc de café, filtres, dosettes
(en papier)



Fleurs fanées
à découper



Sachet kraft



Mouchoirs en papier
Essuie tout
(sans produits chimiques)



Thé et tisane
en vrac ou sachet
(sauf en nylon)

mais aussi : croûtes de fromage, coquilles de fruits secs, noyaux...

STOP AU GASPILLAGE ALIMENTAIRE

**Pain, restes de repas, fruit abîmé...
Apprenons à les cuisiner, plutôt que les jeter au compost.**

Déchets interdits



Capsules de café
(en alu ou en plastique)



Sac d'aspirateur et poussières



Litières animales minérales



Sac dit compostable

mais aussi : couches, lingettes, déchets en plastique...

Et les arêtes de poissons, les restes de viande ?

Oui, on peut les mettre dans un composteur individuel, mais en respectant certaines règles : Les enfouir dans le composteur, bien recouvrir de matières sèches et mélanger régulièrement.



Et les coquilles de moules, d'huitres ?

L'idéal serait de les broyer. Ces éléments minéraux sont intéressants dans le jardin.



Si vous ne maîtrisez pas encore : **POUBELLE**

La recette d'un compost réussi. Les règles d'or.



Équilibrer les apports

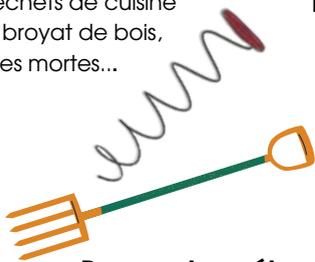
50% de déchets de cuisine
50 % de broyat de bois,
feuilles mortes...



Diversifier les déchets



Découper en petits morceaux



Brasser le mélange régulièrement



Surveiller l'humidité

Ni trop sec,
ni trop humide

Vous avez besoin de conseils ?



Les ateliers SOS Compost

Bénéficiez de conseils gratuits sur RDV à domicile (45 min), avec l'appui des Guides composteurs et jardin au naturel du territoire.

Des "Compost party"

Retrouvez le service prévention des déchets et les guides composteurs lors de stands d'informations. Toutes les infos sur le site de la CCMM, la page Facebook du service déchets ménagers et la Lettre de la prévention (newsletter mensuelle).

Guides de l'Ademe

Des guides (Compost, Paillage, Alimentation...) rédigés par l'Ademe sont à votre disposition sur www.librairie.ademe.fr ou sur le site de la CCMM.



Vous n'avez pas de jardin ou vous avez un petit jardin ? Vos solutions.



La CC Moselle et Madon met en place des sites de compostage partagé. L'installation des bacs, la formation des habitants et des référents compost, le suivi des sites est pris en charge par la CC. Le choix des emplacements est étudié avec la commune et/ou bailleur. Vous êtes intéressé-e, contactez-nous.



Un site est composé généralement de 3 bacs avec des fonctions différentes



Bac de dépôt des biodéchets

C'est dans ce bac que je dépose mes biodéchets



Réserve de matière sèche

J'en ajoute dans le bac de dépôt des biodéchets, après avoir vidé mon bioseau. Ne rien déposer dans ce bac.



Bac de maturation du compost

Lorsque le bac d'apport est plein, nous transférons le compost dans le bac de maturation. Ne rien déposer dans ce bac.



Où se trouve le site près de chez moi ?

Il n'y a pas encore des sites partout. La CC Moselle et Madon travaille avec les communes pour identifier les lieux les + pertinents (à destination des habitats collectifs). Il faudra donc encore un peu de patience pour certains.

Où se trouvent les sites existants ?

- Chaligny, salle polyvalente
- Chavigny, quartier Haldat
- Chavigny, quartier le Châtel
- Chavigny, quartier Presle-Prunelliers
- Chavigny, quartier Saules-Beauséjour
- Flavigny-sur-Moselle, rue du Chaubourot
- Flavigny-sur-Moselle, Petit Avillon
- Flavigny-sur-Moselle, rue d'Epinal
- Maron, place Général de Gaulle
- Messein, allée du Jardin des joncs
- Neuves-Maisons, Le Puisot (géré par la copropriété)
- Neuves-Maisons, quartier Cumène
- Neuves-Maisons, quai de la Haute-Moselle
- Pierreville, rue des Pâquis
- Pont-Saint-Vincent, parc de la mairie
- Pulligny, rue de la Rouotte
- Xeulley, salle polyvalente

Les sites sont tous localisés sur la cartographie du pays Terres de Lorraine : <https://cartographie.terresdelorraine.org>
onglet Déchets > Composteurs partagés



Envie de rejoindre un des sites existants ?



Je m'inscris auprès de la mairie (sauf pour les habitants de Neuves-Maisons*). Simple et gratuit, je pourrai récupérer un petit seau (bioseau) et recevoir les informations utiles.



Je dépose ensuite mes épluchures, en suivant les indications notées sur les bacs.



Je participe aux opérations régulières (transfert de compost, distribution du compost...), avec les référents de site.



Dès que le compost est mûr, je pourrai en récupérer. Les référents de site me le feront savoir.

*Pour les habitants de Neuves-Maisons, venez récupérer les informations auprès du Pôle technique, allée Louis Martin jusqu'en février 2024, puis rue Nicolas Cugnot, à partir de février 2024.

Envie d'un site dans votre quartier ? Devenez référent compost

La CC Moselle et Madon recherche des habitants volontaires pour assurer le suivi et l'entretien des sites, avec le service déchets ménagers et la commune. Au moins 2 référents par site de compostage partagé.

- Choix d'un emplacement
- Brassage du composteur
- Transfert de compost
- Organisation de temps conviviaux

Intéressé-e ?
Contactez-nous

Service déchets ménagers

03.54.95.62.41.

prevention.dechets@cc-mosellemadon.fr



Que mettre dans les composteurs partagés ?

Déchets acceptés



Epluchures



**Restes de fruits
et de légumes**



**Coquilles
d'oeufs broyées**



**Fleurs fanées
à découper**



**Pelures d'agrumes
(en petits morceaux)**



**Petits cartons bruns
(boîtes à oeufs ou à pizzas)**



**Marc de café,
filtres, dosettes
(en papier)**



Sachet kraft



**Mouchoirs en papier
Essuie tout
(sans produits chimiques)**



**Thé et Tisane
en vrac ou sachet
(sauf en nylon)**

**STOP AU GASPILLAGE
ALIMENTAIRE**

**Pain, restes de repas,
fruit abîmé...
Apprenons à les
cuisiner, plutôt que
les jeter au compost.**

mais aussi : croûtes de fromage, coquilles de fruits secs, noyaux...

Déchets interdits



**Capsules de café
(en alu ou en plastique)**



**Sac d'aspirateur
et poussières**



**Os, arêtes, restes carnés
(pas dans un premier temps)**



**Coquilles d'huîtres,
de moules...**



**Litières animales
minérales ou
compostables**



**Sac dit
compostable**



**Déchets de jardin
(Valorisez-les dans votre
jardin)**



**Huiles, sauces,
graisses**

mais aussi : couches, lingettes, déchets en plastique...

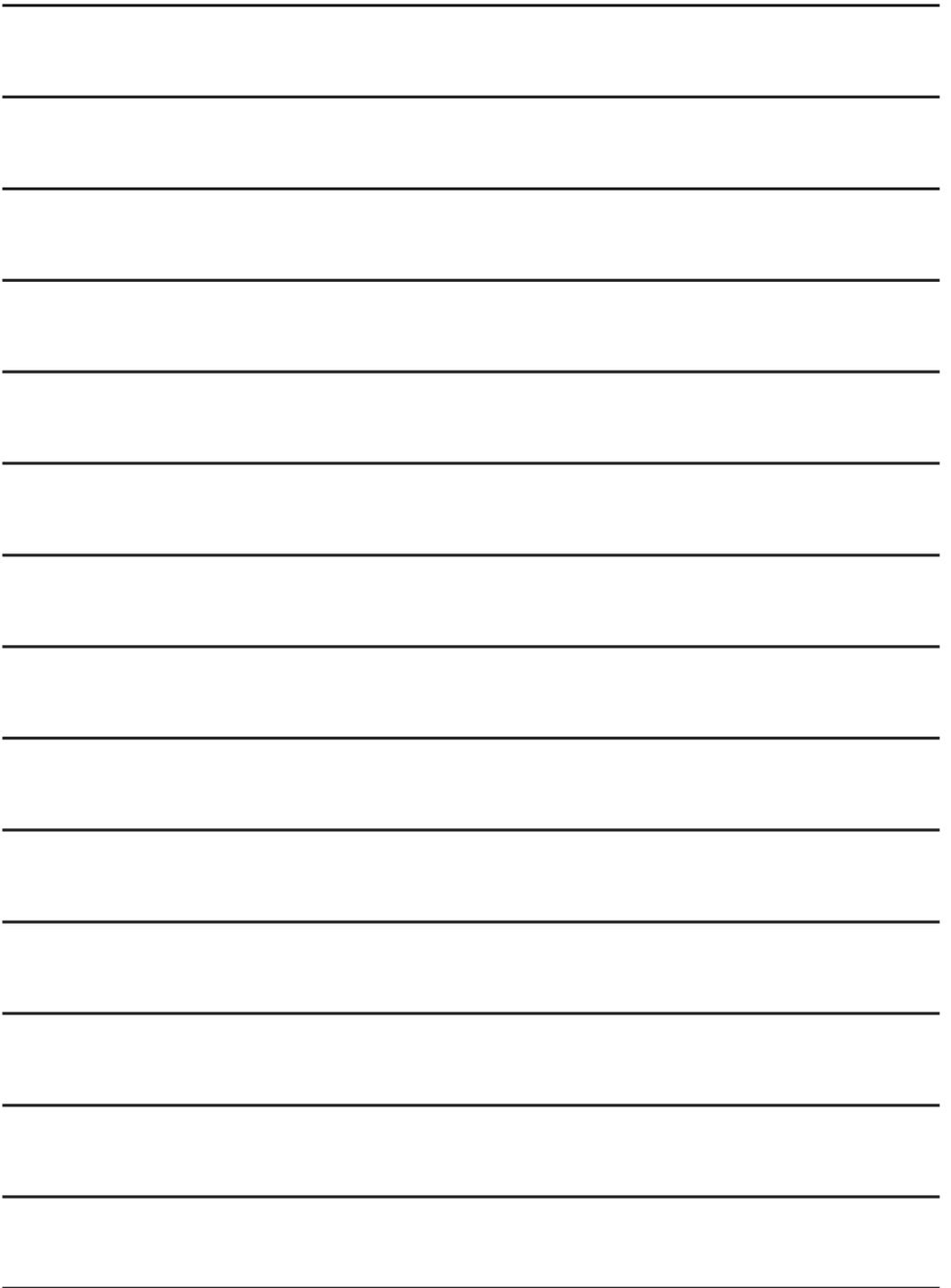
Est-ce que je vais avoir une amende si je mets mes épluchures à la poubelle ?

Pour l'heure, il n'est pas prévu de contrôler les bacs et de verbaliser. Il s'agit d'inviter les habitants, les entreprises, à trouver leur solution, qu'elle soit proposée par la Communauté de communes ou non.

Puisque c'est obligatoire, la CC devrait nous donner gratuitement des composteurs !

Non, la solution n'est pas gratuite, elle est à moindre coût (7 euros pour un composteur individuel). Il faut savoir que les collectivités qui proposent des solutions gratuites répercutent forcément le coût d'achat des composteurs sur la tarification des déchets ménagers. Les habitants accepteraient-ils de payer + cher leurs factures d'ordures ménagères ?

Avec un coût d'achat réduit, cela permet aussi d'éviter des abus (des habitants qui prendraient trop de composteurs pour chez eux ou qui revendraient ensuite les composteurs).



Communauté de communes Moselle et Madon

Claire MALARY

Chargée de prévention des déchets

prevention.dechets@cc-mosellemadon.fr

Service déchets ménagers (Covalom)

Thomas DETHOREY

Chargé de prévention des biodéchets

tdethorey@cc-mosellemadon.fr

03.54.95.62.41

secretariat@covalom.fr